



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## VILLE DE CHARTRES

### Conseil Municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 8 décembre 2022

*Le Maire soussigné certifie que le  
compte rendu de la présente  
délibération a été affiché dans les  
délais légaux.*

### DELIBERATION N°CM2022/331

#### Zone d'aménagement concerté Plateau Nord-Est : bilan de la participation du public par voie électronique et approbation du dossier de réalisation modificatif

Direction Aménagement, urbanisme et habitat

**Nombre de Conseillers en  
exercice : 39**

**Présents : 32**

**Votants : 39**

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 08 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Fulbert au pôle administratif à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

Date de convocation : 02/12/2022

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter soit de la présente notification, soit de la date d'affichage. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Etaient présents : Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : M. Christophe CAPLAIN par pouvoir à M. Fabien STANDAERT, Mme Martine MOKHTAR par pouvoir à M. Yves CUZIN, M. Quentin GUILLEMAIN par pouvoir à M. Olivier MAUPU, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Dominique DUTARTRE, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Emmanuelle FERRAND, M. Patrick GEROUDET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.

Madame Dominique DUTARTRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Mme DELAPIERRE, Directrice Générale des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

028-212800858-20221208-CM2022-331-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

M. Guillaume BONNET expose,

Par délibération CM2018/110 en date du 31 mai 2018, le Conseil municipal de Chartres a approuvé le principe de modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Plateau Nord-Est et a décidé d'engager les études et les procédures pour modifier les dossiers de création et de réalisation, respectivement approuvés par délibération n°14/252 en date du 20 juin 2014 et délibération n°2015/338 en date du 19 octobre 2015.

Les objectifs de l'aménagement de la ZAC visent à :

- Restructurer et requalifier l'entrée de ville emblématique du Nord-Est de l'agglomération ;
- Redynamiser et rééquilibrer le développement du territoire par un cadre de vie de qualité ;
- Développer un nouveau quartier mixte (logements de typologies variées, commerces et services de proximité, bureaux et équipements structurants à l'échelle de l'agglomération) ;
- Favoriser un quartier intégré et innovant, structuré autour de la perspective sur la cathédrale ;
- Assurer la transition entre le tissu pavillonnaire et les plaines ouvertes du Nord.

Sans remettre en cause ces objectifs, la procédure de modification a permis de réinterroger certains éléments programmatiques notamment au regard des mutations commerciales et résidentielles.

Le conseil municipal de Chartres ayant approuvé le dossier de création modificatif par délibération n°2019/114 en date du 23 mai 2019, de nouvelles études ont été menées afin d'élaborer un dossier de réalisation modificatif qui tienne compte des nouvelles orientations au sein du nouveau périmètre.

Le projet de réalisation modifié et son évaluation environnementale actualisée ont été transmis à l'autorité environnementale (MRAE Centre-Val de Loire) pour avis. Ce dernier et l'ensemble du dossier ont fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du 06 octobre au 06 novembre dont il convient aujourd'hui d'approuver le bilan.

Conformément aux dispositions réglementaires, la délibération modifiant le dossier de réalisation de la ZAC fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme. Le bilan de la participation du public par voie électronique sera mis à la disposition du public pour une durée minimale de trois mois.

Avis favorable de la commission Aménagement et Grands Projets réunie le 29 novembre 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour , 6 voix contre , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

**APPROUVE** le bilan de la participation du public par voie électronique qui s'est tenue du 06 octobre au 06 novembre 2022 dans le cadre du dossier de réalisation modificatif de la ZAC « Plateau Nord-Est » à Chartres tel qu'annexé.

**APPROUVE** le dossier de réalisation modificatif de la ZAC « Plateau Nord-Est » à Chartres tel qu'annexé.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Pour expédition certifiée conforme  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,  
  
Stéphanie DELAPIERRE

Accusé de réception en préfecture  
028-212800858-20221208-CM2022-331-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022